



Les Coteaux

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENTS NUMÉROS 126-03 ET 338

1. Lors d'une séance tenue le 17 août 2026, le Conseil municipal a adopté les règlements numéro 126-03 et 338 intitulés :
 - **Règlement numéro 126-03 modifiant le règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires numéro 126-2022-01**
 - **Règlement numéro 338 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges**
2. Toute personne peut prendre connaissance des règlements au bureau du secrétariat municipal au 65, route 338, Les Coteaux, aux heures normales d'ouverture des bureaux municipaux. Ils sont également accessibles sur le site Internet de la Municipalité au www.les-coteaux.qc.ca.
3. Les règlements ont franchi les étapes suivantes :

Avis de motion	Le 20 juillet 2026
Dépôt du projet de règlement	Le 20 juillet 2026
Adoption du règlement	Le 17 août 2026
Avis public d'entrée en vigueur	Le 18 août 2026
4. Les règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ aux Coteaux, ce 18^e jour du mois d'août deux mille vingt-six.

Zoë Lafrance
Greffière